



**Objet :**

**Projet global de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments du Bureau d'Information Touristique et de l'ancienne Maison des Vins afin des répondre aux attentes du territoire et des labels Vignobles et Découvertes et Pays d'Art et d'Histoire**  
**Demande de subvention phase II**

**DECISION MODIFICATIVE n° 20240315**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoir consenties par la Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, et notamment :

- Solliciter toute subvention auprès de l'Union Européenne, de l'État, des administrations déconcentrées de l'État, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public.

VU la délibération n°2022-18 du 7 mars 2022 portant approbation de projet de réhabilitation du bureau d'information touristique et maison des vins sur la commune de Montpezat-de-Quercy

VU la décision n°20220105 du 31 janvier 2022 portant sur le plan de financement du projet de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments de l'ancien bureau d'information touristique et maison des vins sur la commune de Montpezat-de-Quercy.

VU les décisions modificatives n°20220526 du 17 mai 2022 et n°20230722 du 3 juillet 2023 portant sur la révision du plan de financement prévisionnel.

Considérant l'enveloppe de l'opération issue de l'avant-projet définitif, sur la base d'un montant de travaux de 901 906 € HT.

**DECIDE**

Vu le programme de travaux à engager et la création d'un outil de médiation via une scénographie, et vu l'augmentation des coûts des travaux liés à la démolition de l'ensemble des planchers intérieurs pour l'accessibilité du bâtiment mais aussi pour la mise en conformité en matière de gains énergétiques.

~~DE SOLLICITER~~ une nouvelle subvention (phase II) au taux le plus élevé possible auprès:

- de la Région,
- de l'Europe,
- de l'État,
- de tout autre organisme public

**D'APPOUVER** le plan de financement (phase II) suivant :

**Plan de financement projet travaux de démolition du bâtiment pour permettre accessibilité et scénographie**

DEPENSES		RECETTES		%	SUB
COUT estimatif des travaux		Subventions portant sur la rénovation du bâtiment			
Démolition	148 281 € HT	Etat	168 473 € HT	50 %	Demande en cours
Frais connexes	915 € HT	Europe	40 000 € HT	11,9 %	AR pré demande 08/09/23
<b>Total dépenses bâtiment</b>	<b>149 196 € HT</b>	Département (Scénographie)	7 500 € HT	2,2 %	Arrêté 14/12/23
Scénographie	158 000 € HT	Région	53 583 € HT	15,9 %	Votée le 1/03/24
Honoraires scénographie	29 750 € HT	<b>Sous total subventions</b>	<b>269 556 € HT</b>	<b>80 %</b>	
<b>Total dépenses scénographie</b>	<b>187 750 € HT</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>67 390 € HT</b>	<b>20 %</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>336 946 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>336 946 € HT</b>	<b>100%</b>	

Fait à Caussade le 5 mars 2024

Monsieur Guy ROUZIES  
Président de la Communauté de Communes  
du Quercy Caussadais

